



Decompte de congés payés 1jour decompte 1,20 jour?

Par **philippe26**, le **07/12/2009** à **19:28**

Bonjour,

je viens de poser un jour de congé pour le mois de Janvier, ce jour tombe un Mardi, et mon employeur me compte 1,20 jour sous prétexte que l'on ne prend pas une semaine complète donc 6 jours pour une semaine divisé par 5 jours de travail égal 1,20.
est ce legal de faire cela, et a t'on le droit d'interdire de prendre des jours de congés par 1 ou 2, une note ayant été affichée nous précisant que les congés devaient se prendre en semaine complète.
je vous remercie d'avance.

Par **Visiteur**, le **07/12/2009** à **20:13**

bonsoir,

non ... bien sûr... si vous prenez une journée de congé on doit vous décompter 1 jour...

c'est l'employeur seul qui décide d'accorder ou non les congés.... soit il accepte de vous donner un jour et il décompte un jour.. soit il refuse....

mais il ne peut pas de son propre chef changer les lois